



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 49935

Texte de la question

M. Herve Mariton interroge M. le ministre des affaires étrangères à propos du génocide dont fut victime le peuple arménien, perpétré de 1915 à 1918 par le régime jeune-turc. Les quelque 400 000 Français d'origine arménienne, descendants des réfugiés de ces massacres, conservent vivante la mémoire du drame vécu par leurs parents. Ils souhaitent également obtenir justice et réparation car ce crime reste à ce jour impuni. Le tribunal permanent des peuples, l'Organisation des Nations Unies, le Parlement européen ainsi que plusieurs parlements nationaux ont reconnu que les massacres dont furent victimes les Arméniens de 1915 à 1918 constituaient un génocide. De leur côté, depuis 1920 tous les gouvernements successifs turcs se sont obstinés à nier la responsabilité du régime jeune-turc. Pire encore, une véritable politique étatique de négation et de révision a été instaurée. Celle-ci s'exprime régulièrement en France par des écrits ou des manifestations choquantes pour notre démocratie. Il souhaite savoir quelle est la réponse du Gouvernement face à une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Mariton Hervé](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49935

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1465